

BUDGET PRIMITIF 2023

Conseil municipal du 02 février 2023

Sommaire

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET COMPOSITION DU BUDGET PRIMITIF 202	33
1.1 Cadre légal et contexte d'élaboration	
1.2 Structure du budget primitif	
2. LE BUDGET PRINCIPAL	5
2.1 Évolution des recettes de gestion	6
2.2 Évolution des dépenses de gestion	g
2.3 Opérations d'investissement	11
2.4 Équilibre budgétaire	
3. LES BUDGETS ANNEXES	14
3.1 Budget annexe « CAP Cinéma »	
3.2 Budget annexe « Voreppe Énergies renouvelables »	16
4. LA STRUCTURE PRÉVISIONNELLE DE LA DETTE	18

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET COMPOSITION DU BUDGET PRIMITIF 2023

1.1 Cadre légal et contexte d'élaboration

Les élus municipaux doivent disposer des éléments suffisants pour leur permettre de voter en toute connaissance le budget primitif. Par ailleurs les citoyens doivent également pourvoir comprendre les enjeux du budget adopté par la commune.

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit en ce sens qu'une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit présentée. Celle-ci doit contenir :

- les éléments de contexte et priorités du budget,
- les ressources et charges des sections, dont les crédits pluriannuels,
- · le montant du budget consolidé,
- les principaux ratios financiers,
- les effectifs de la collectivité et charges de personnel.

Le contexte national n'a de cesse d'impacter non seulement la méthode d'élaboration du budget mais aussi l'évolution des allocations de ressources et le niveau d'investissement.

Après deux années particulièrement marquées par la crise sanitaire, les effets du contexte économique et politique international vont fortement peser sur les charges des collectivités sur 2023, de manière directe (coût des achats et services) ou indirecte (mesures salariales dont la hausse du point d'indice).

À l'échelle de la ville de Voreppe, cela se traduit par une tension inflationniste non sans conséquence sur les achats et les marchés publics de la commune, avec un allongement des délais d'approvisionnement et une hausse des prix (versement d'indemnités contractuelles auprès des fournisseurs), tant sur les fournitures, les services et les travaux.

Au regard de ce contexte, la préparation du budget 2023 s'inscrit en continuité des orientations données depuis le début du mandat :

- maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour répondre aux enjeux locaux,
- garder une capacité d'investissement et un niveau de service à la hauteur attendue,
- ne pas dégrader le niveau d'endettement de la commune.

1.2 Structure du budget primitif

Le budget primitif 2023 de la ville de Voreppe se décompose en trois budgets : un budget principal et deux budgets annexes ayant chacun leur mode de financement.

L'exercice 2023 marque la dernière année en nomenclature M14 puisque la généralisation du référentiel budgétaire et comptable M57 sera mis en œuvre au 1^{er} janvier 2024. Cette nomenclature permettra à terme de déployer un Compte Financier Unique (CFU), document qui permettra de remplacer le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur par un seul outil.

Un budget PRINCIPAL (comptabilité M14)

Il traduit l'ensemble des fonctions et services publics administratifs (SPA) dispensés par la ville : école, urbanisme, sécurité... L'équilibre du budget principal est assuré par la fiscalité directe, la Dotation Globale de Fonctionnement et la facturation. Si nécessaire, l'équilibre peut être complété par un emprunt en vue de financer les principaux investissements de la ville (restructuration du groupe scolaire Debelle par exemple).

Un budget annexe – CAP CINÉMA (comptabilité M4)

Le cinéma de la ville est géré en régie dotée de l'autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public industriel et commercial (SPIC). Pour cette raison il s'agit d'un budget annexe au budget principal de la ville.

Cette structure ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de la collectivité mais est néanmoins dotée d'un organe de gestion propre, qu'est le conseil d'exploitation.

Ce budget est équilibré par les recettes commerciales, une subvention du Centre national du cinéma et de l'imagerie animée (CNC), et une contribution du budget principal. Il se présente en deux sections : une section d'exploitation (produits et charges courants), et une section d'investissement (opérations qui modifient la consistance et/ou la valeur du patrimoine).

Un budget annexe – VOREPPE ÉNERGIE BOIS (comptabilité M4 – assujetti à la TVA)

La ville dispose depuis 2015 d'un réseau de chaleur biomasse complété en 2017 par un second réseau couvert en grande partie par des énergies renouvelables. En tant que service public industriel et commercial (SPIC) exploité en régie directe, il fait l'objet d'un budget annexe.

Ce budget ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de la collectivité mais est tout de même doté d'un conseil d'exploitation.

Ce budget est équilibré par les seules redevances et taxes de raccordement en section d'exploitation. Les fonds propres sont affectés au financement des investissements, complétés si besoin par un emprunt.

Sous certaines conditions, certains flux financiers (subventions et avances remboursables) du budget principal vers un budget annexe SPIC sont possibles mais restent extrêmement encadrés par le Code général des collectivités territoriales (CGCT).

2. LE BUDGET PRINCIPAL

En grandes masses, le budget principal de la ville de Voreppe évolue de la façon suivante :

	BP 2022	BP 2023	Evol	ution
Section de fonctionnement	14 719 035 €	15 401 700 €	682 665 €	4,64 %
Section d'investissement	5 100 000 €	6 429 695 €	1 329 695 €	26,07 %

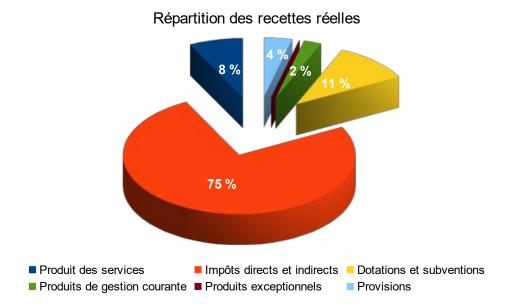
SECTION DE FONCTIONNEMENT

INTITULE	CHAPITRE	CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
ORDRE	Virement à la section d'investissement	023	720 000	655 000
ORDRE	Opération ordre transfert entre sections	042	370 000	450 000
	Charges à caractère général	011	3 726 868	3 921 050
	Dépenses de personnel	012	7 938 900	8 300 000
	Atténuations de produits	014	40 101	50 000
REEL	Dépenses imprévues	022	100 000	100 000
	Autres charges de gestion courante	65	1 484 919	1 544 600
	Charges financières	66	169 500	170 000
	Charges exceptionnelles	67	168 747	211 050
	TOTAL DÉPENSES		14 719 035	15 401 700

INTITULE	CHAPITRE	CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
ORDRE	Opérations ordre transfert entre sections	042	22 500	60 000
	Atténuations de charges	013	18 000	0
	Produits des services	70	1 107 805	1 154 500
	Impôts et taxes	73	10 980 313	11 544 000
REEL	Dotations et participations	74	1 601 117	1 657 800
NEEL	Autres produits de gestion courante	75	389 300	379 500
	Produits financiers	76	0	0
	Produits exceptionnels	77	0	5 900
	Reprise de provisions	78	600 000	600 000
	TOTAL RECETTES		14 719 035	15 401 700

Le détail des crédits et leur évolution au sein des sections de fonctionnement et d'investissement est précisé dans les paragraphes suivants.

2.1 Évolution des recettes de gestion



Les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif 2023 s'élèvent au total à 15,4 M€ contre 14,7 M€ au budget primitif 2022. Soit une hausse de +4,64 %.

Evolution des produits des services (chapitre 70)

La tarification pour le budget primitif 2023 est figée pour l'ensemble des services municipaux. Le produit des services évolue exclusivement du fait de l'évolution du nombre d'usagers, du quotient familial moyen et de la refacturation d'agents municipaux.

Le détail des redevances perçues sur les principaux services est le suivant :

	BP 2023
ÉCOLE DE MUSIQUE	75 000 €
PISCINE	45 000 €
POLICE MUNICIPALE	2 000 €
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ	1 000 €
RESTAURATION SCOLAIRE	402 000 €
REFACTURATIONS ENTRE BUDGETS	311 200 €
REMBOURSEMENT DE FRAIS DU CCAS	45 000 €
CRÈCHE	205 000 €
ENTRETIEN ET GESTION DE BÂTIMENTS	3 000 €
REDEVANCE D'OCCUPATION DOM. PUB.	21 800 €
CIMETIÈRES	15 000 €
PROPRETÉ URBAINE	14 500 €
COUPES DE BOIS	14 000 €

1 154 500 €

Evolution des impôts et taxes (chapitre 73)

La fiscalité (chapitre 73) représente la majeure partie des recettes de fonctionnement de la ville (11,5 M€). Ces produits intègrent sur 2023 deux phénomènes : un maintien des taux d'imposition et une hypothèse d'évolution des bases fiscales conformes à l'inflation.

Cette hypothèse d'évolution est également intégrée aux allocations compensatrices de foncier bâti versées par l'État.

Rappel des taux d'imposition :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 15,27 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 67,46 %

Le produit attendu au titre de la fiscalité directe s'élève à 5,8 M€ et 560 000 € au titre des droits de mutation et taxe sur la publicité, contre respectivement 5,2 M€ et 520 000 € au BP2022.

Conformément au Pacte financier et fiscal voté en décembre 2021, les reversements issus de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais sont maintenus, après une baisse de 50 000 € sur 2022 en raison du transfert de la compétence GEPU. Ils s'élèvent à environ 4,6 M€ pour les attributions de compensation et 0,5 M€ pour la dotation de solidarité communautaire.

SYNTHÈSE, PAR MANDAT, DE L'ÉVOLUTION DES TRANSFERTS FINANCIERS AVEC LA CA DU PAYS VOIRONNAIS

	MANDAT 2014-2020					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AC	4 841 060 €	4 841 060 €	4 841 060 €	4 591 860 €	4 591 860 €	4 591 860 €
DSC	422 712 €	556 839€	556 839 €	512 615 €	512 615 €	516 585 €
Compétence transférée	•	SISV		Lecture publique		•

		MANDAT 2020-2026				
	2020	2021	2022	2023		
AC	4 591 860 €	4 591 860 €	4 536 960 €	4 536 960 €		
DSC	516 585 €	516 585 €	516 585 €	516 585 €		

Compétence transférée

GEPU

Evolution des dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre, qui évolue de +3,5 % pour s'élever à 1,6 M€ en 2023, dépend des contributions versées par divers partenaires extérieurs.

Le détail pour le budget 2023 ainsi que son évolution sont les suivants :

	BP 2022	BP 2023
Département de l'Isère	42 779 €	54 450 €
Région AURA	14 840 €	2 500 €
Autres communes	4 000 €	4 300 €
CAF	609 498 €	597 550 €
État	930 000 €	999 000 €

1 601 117 € 1 657 800 €

Le premier financeur de la ville est l'État avec le versement :

- de la Dotation globale de fonctionnement : 130 000 € ;
- de la compensation de la TVA : 20 000 € ;
- des allocations de compensation des exonérations de foncier bâti, indexées pour leur part sur l'inflation (+7 %) : 800 000 € ;
- le fonds d'amorçage des temps périscolaires : 40 000 €

Vient ensuite la Caisse d'allocations familiales (CAF), dont les prévisions de versement sur 2023 sont en baisse en raison d'une modification des modalités de financement du Contrat engagement jeunes (CEJ). Les contributions sont désormais directement versées auprès des prestataires. Cela représente une baisse d'environ −10 000 € par rapport au BP 2022.

Evolution des produits de gestion courante (chapitre 75)

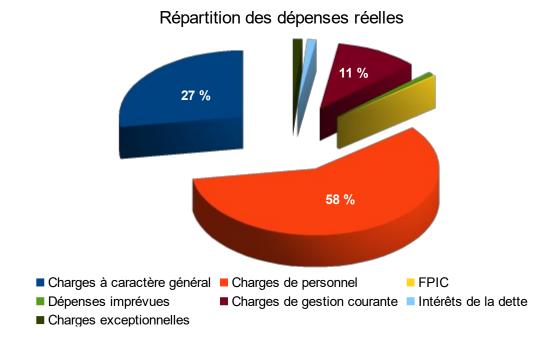
Les produits de gestion courante sont constitués principalement des loyers perçus sur les propriétés bâties de la ville (logements dans les écoles et parc privé), notamment du bail convenu avec la Gendarmerie nationale et La Poste (environ 210 K€).

Evolution des autres produits de gestion

Une reprise de provision constituée en 2019 est reconduite pour l'opération de portage « Hôtel de la Gare » (600 000 €) auprès de l'Établissement public foncier (EPFL).

Environ 6 000 € de cession de véhicule sont également prévus au budget primitif.

2.2 Évolution des dépenses de gestion



Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2023 s'élèvent au total à 14,2 M€ contre 13,6 M€ au budget primitif 2022. Soit une hausse de +4,64 %

Evolution de la masse salariale (chapitre 012)

La masse salariale du budget primitif 2022 s'est élevée à 7 939 000 €. Au budget 2023, elle est arbitrée à 8 300 000 € sur 2023, soit une évolution de + 4,55 %.

Cette augmentation de 361 000 € se décompose de la manière suivante :

- Des augmentations réglementaires :
 - Glissement vieillesse technicité, avancements de grades et promotions ;
 - Augmentation du SMIC
 - Augmentation du point d'indice
 - Participations employeurs à la prévoyance et à la mutuelle
- Une revalorisation du régime indemnitaire ;

Le budget intègre de fait des non dépenses (difficultés de recrutement occasionnant des vacances de poste involontaires et des absences de remplacement involontaires).

Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans les dépenses totales. Un changement dans les prévisions de cette dépense influencera fortement le résultat de la prospective. Le scénario actuel retient une hypothèse d'environ 2,5 % par an concernant le seul effet GVT.

Le ratio des dépenses de personnel s'élève à 58,20 % des dépenses de fonctionnement, ce qui est plutôt conforme à la moyenne des villes de même strate (58,01 % en 2021)

Evolution des charges générales (chapitre 011)

Second poste de dépenses, les charges à caractère général augmentent de +5,21 % de BP à BP. Au BP 2023, ce chapitre s'élève à 3,9 M€. Cette hausse est liée :

- à l'inflation et à la hausse des prix de l'énergie (enveloppe de 653 000 €, en hausse de +9 %). Des efforts permettent toutefois de limiter cette hausse, au travers de la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public nocturne (-48 000 €) et de la mutualisation de certains équipements dans le cadre du plan de sobriété énergétique (-20 000 €);
- aux dépenses nouvelles telles que le Festival Stravinski (15 000 €);
- aux mesures contractuelles : nouveaux marchés publics, révision d'indice de la DSP relative à l'accueil des enfants durant la pause méridienne.

Evolution des charges courantes (chapitre 65)

La construction du budget primitif 2023 s'est effectuée en tenant compte d'un maintien des subventions, pour une enveloppe annuelle de 19 000 € répartie entre le soutien au fonctionnement et aux projets des associations.

Il en est de même pour la subvention auprès de l'amicale du personnel (32 000 €).

La subvention d'équilibre au Centre communal d'action sociale (CCAS) connaît quant à elle une évolution de +76 650 €. Un effet de ciseau est anticipé sur l'établissement en raison d'une hausse de plusieurs postes de dépenses (hausse de la masse salariale du fait de la revalorisation du point d'indice, indemnités complémentaires de marchés publics…) et d'une baisse des recettes (fin du cofinancement du poste de conseiller numérique par exemple).

La participation au service d'incendie et de secours (SDIS) évolue également au vu du réalisé 2022 et de l'inflation (+6 %). Elle s'élève à 252 563 € contre 234 000 € au BP 2022.

En dehors des subventions et participations diverses versées, les autres charges de gestion courante sont composées principalement des indemnités et frais des élus, de redevances et charges diverses. Ces dépenses sont figées.

Evolution des autres dépenses de gestion

La contribution au fonds de péréquation (FPIC) est estimée à 50 000 €. Son montant peut être amené à évoluer en fonction de l'évolution des écarts à la moyenne du territoire sur certains indices financiers, ainsi qu'en fonction de la délibération qui sera prise par la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais quant à sa répartition.

La hausse des dépenses exceptionnelle est exclusivement liée à l'évolution prévisionnelle de la subvention d'équilibre du cinéma qui serait de 197 K€ en 2023 contre 161 K€ en 2022.

Le volume d'autres dépenses est stabilisé sur 2023 : l'enveloppe de 100 000 € pour dépenses imprévues et les charges d'intérêts (cf paragraphe sur l'encours de dette).

2.3 Opérations d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

INTITULE	CHAPITRE	CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
ORDRE	Opérations ordre transfert entre sections	040	22 500	60 000
	Immobilisations incorporelles	20	22 000	35 000
	Subventions d'équipement	204	5 000	95 000
	Immobilisation corporelles	21	1 844 500	2 079 305
REEL	Immobilisations en cours	23	1 299 000	2 501 560
KEEL	Reversement taxe d'aménagement	10	775 000	698 830
	Remboursement capital de la dette	16	902 000	910 000
	Dépenses imprévues	020	50 000	50 000
	Opérations pour compte de tiers	45	180 000	0
	TOTAL DÉPENSES		5 100 000	6 429 695

INTITULE	CHAPITRE	CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
ORDRE	Virement de la section de fonctionnement	021	720 000	655 000
UNDRE	Opération ordre transfert entre sections	040	370 000	450 000
	Subventions d'équipement	13	1 004 000	79 980
	Emprunt d'équilibre	16	1 275 000	3 328 775
REEL	FCTVA	10	291 000	399 850
KEEL	Taxe d'aménagement	10	50 000	50 350
	Opérations pour compte de tiers	45	180 000	0
	Cessions	024	1 210 000	1 465 740
	TOTAL RECETTES		5 100 000	6 429 695

Dotée d'un programme pluriannuelle d'investissement (PPI) sur le mandat, la commune consacre en moyenne 3M€ d'investissements bruts par an. Douze grands projets ont été définis comme prioritaires, parmi lequel la restructuration de l'école Debelle (coût brut total : environ 7M€).

Pour financer ces opérations, la recherche de subvention est optimisée auprès des cofinanceurs tels que l'État, la région, le département, ou encore l'intercommunalité. Au-delà des prévisions actuelles de recettes, de nouvelles sources de financement restent à mobiliser (participation à des opérations de type « cœur de village » par exemple).

Au budget primitif 2023, la décomposition des opérations d'investissement est la suivante :

		BP 2022	BP 2023
HORS PPI	DÉPENSES	2 104 500 €	1 902 300 €
	RECETTES	2 315 000 €	4 889 021 €
		4 419 500 €	6 791 321 €
PPI	DÉPENSES	2 995 500 €	4 527 395 €
	RECETTES	2 785 000 €	1 540 674 €
'		5 780 500 €	6 068 069 €

TOTAL DEP.	5 100 000 €	6 429 695 €
TOTAL REC.	5 100 000 €	6 429 695 €

2.4 Équilibre budgétaire

En synthèse, l'équilibre prévisionnel du budget primitif 2023 est le suivant :

		BP 2022	BP 2023
DÉPENSES	Charges générales	3 726 868 €	3 921 050 €
	Masse salariale	7 938 900 €	8 300 000 €
	FPIC	40 101 €	50 000 €
	Dépenses imprévues	100 000 €	100 000 €
	Charges courantes	1 484 919 €	1 544 600 €
	Intérêts de la dette	169 500 €	170 000 €
	Dépenses exceptionnelles	168 747 €	211 050 €
	DÉPENSES RÉELLES	13 629 035 €	14 296 700 €
	Virement à l'investissement	720 000 €	655 000 €
	Amortissement	370 000 €	450 000 €
	TOTAL DÉPENSES	14 719 035 €	15 401 700 €
		BP 2022	BP 2023
RECETTES	Atténuation de produits	18 000 €	0€
	Produit des services	1 107 805 €	1 154 500 €
	Impôts et taaxes	10 980 313 €	11 544 000 €
	Dotations et participations	1 601 117 €	1 657 800 €
	Recettes courantes		
		389 300 €	379 500 €
	Cession	0€	5 900 €
	Cession Reprise de provision	0 € 600 000 €	5 900 € 600 000 €
	Cession Reprise de provision RECETTES RÉELLES	0 € 600 000 € 14 696 535 €	5 900 € 600 000 € 15 341 700 €
	Cession Reprise de provision RECETTES RÉELLES Quote part de subvention	0 € 600 000 € 14 696 535 € 22 500 €	5 900 € 600 000 € 15 341 700 € 60 000 €
	Cession Reprise de provision RECETTES RÉELLES	0 € 600 000 € 14 696 535 €	5 900 € 600 000 € 15 341 700 €
	Cession Reprise de provision RECETTES RÉELLES Quote part de subvention TOTAL RECETTES	0 € 600 000 € 14 696 535 € 22 500 € 14 719 035 €	5 900 € 600 000 € 15 341 700 € 60 000 € 15 401 700 €
	Cession Reprise de provision RECETTES RÉELLES Quote part de subvention TOTAL RECETTES GESTION	0 € 600 000 € 14 696 535 € 22 500 € 14 719 035 €	5 900 € 600 000 € 15 341 700 € 60 000 € 15 401 700 €
ÉPARGNES	Cession Reprise de provision RECETTES RÉELLES Quote part de subvention TOTAL RECETTES	0 € 600 000 € 14 696 535 € 22 500 € 14 719 035 €	5 900 € 600 000 € 15 341 700 € 60 000 € 15 401 700 €

Constats généraux :

- un maintien des soldes intermédiaires de gestion malgré un effet de ciseau qui s'installe en section de fonctionnement : au regard des trajectoires prospectives, une vigilance est donc de mise quant à la fragilité de l'autofinancement dégagé ;
- un fort poids des dépenses incompressibles qui augmentent la rigidité du budget ;
- une interrogation quant aux choix à mener tant en dépenses qu'en recettes ;

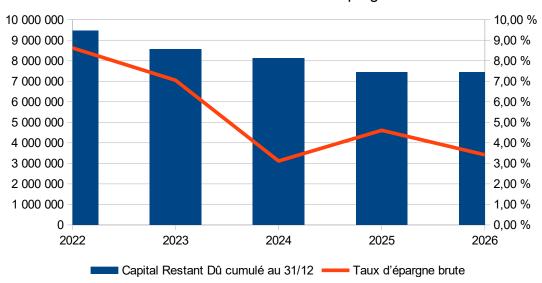
Financement des dépenses D'équipement brutes	5 459 695 €	
Subventions	79 980 €	1,46 %
Cessions	1 465 740 €	26,85 %
Épargne nette	135 000 €	2,47 %
FCTVA	399 850 €	7,32 %
Taxe d'aménagement	50 350 €	0,92 %
Emprunt d'équilibre	3 328 775€	60,97 %

La section d'investissement s'équilibre par ailleurs par des ressources propres (autofinancement, cessions, FCTVA…) à hauteur de 39 %, et d'un emprunt d'équilibre prévisionnel de 3,3 M€.

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2022 devrait toutefois couvrir l'intégralité de l'emprunt d'équilibre, puisqu'il devrait s'élever aux alentours de 5M€. Cela se vérifiera au vote du compte administratif 2022 et de l'affectation des résultats.

Par ailleurs la prospective partagée lors du rapport d'orientation budgétaire 2023 fait état d'une évolution du désendettement et de l'autofinancement à l'horizon 2026 suivant :

Désendettement et taux d'épargne



3. LES BUDGETS ANNEXES

3.1 Budget annexe « CAP Cinéma »

En grandes masses, le budget annexe « CAP » de la ville évolue de la façon suivante :

	BP 2022	BP 2023	Evol	ution
Section de fonctionnement	353 802 €	376 800 €	22 998 €	6,50 %
Section d'investissement	82 800 €	84 450 €	1 650 €	1,99 %

SECTION D'EXPLOITATION

INTITULE	CHAPITRE	CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
ORDRE	Opération ordre transfert entre sections	042	82 000	84 080
	DÉPENSE	S D'ORDRE	82 000	84 080
	Charges à caractère général	011	127 992	141 060
REEL	Dépenses de personnel	012	141 420	146 860
KEEL	Charges financières	66	2 390	2 300
	Autres dépenses	65	0	2 500
	DÉPENSE	S RÉELLES	271 802	292 720
	TOTAL DÉPENSES		353 802	376 800

INTITULE	CHAPITRE	CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
ORDRE	Opérations ordre transfert entre sections	042	45 700	45 500
	RECETTES D'ORDRE		45 700	45 500
	Produits des services	70	137 600	125 000
REEL	Dotations et participations	74	170 467	206 260
	Autres produits de gestion courante	75	35	40
RECETTES RÉELLES			308 102	331 300
TOTAL RECETTES		353 802	376 800	

La structure de ce budget évolue peu. Ce budget s'équilibre par la tarification sur les usagers, complété d'une subvention du budget principal. Cet état se vérifie de nouveau et d'autant plus pour l'exercice 2023, en raison de la crise que traverse l'industrie du cinéma dû au Covid-19 (fréquentation des salles en baisse moyenne de -70 % au niveau national).

Le cinéma de Voreppe n'échappe pas à cette réalité, avec une fréquentation volatile sur ces derniers exercices : 8 416 entrées ont été décomptées en 2020, 9 300 de mai à novembre 2021, 25 000 sur 2022 et 22 000 sont prévus en 2023.

Le budget est construit avec la capacité totale des deux salles de 168 places pour la salle 1 et 48 places pour la salle 2, soit 216 places en tout.

Le budget primitif 2023 est construit avec une hypothèse de subvention d'équilibre en augmentation de +33,5 K€. Pour rappel, cette subvention a évolué de la façon suivante sur les derniers exercices :

Evolution de la subvention d'équilibre au budget annexe « LE CAP CINEMA »						
2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021						2021
66 753,08 69 936,01 79 298,68 66 661,19 117 951,58 127 507,68 170 991,22 147 237,62						

En % 4,77 % 13,39 % -15,94 % 76,94 % 8,10 % 34,10 % -13,89 %

Il intègre également de nouvelles recettes publicitaires.

Les principales dépenses sont les Ressources Humaines pour 147 000 € avec 2,8 équivalents temps plein (ETP), la location des films pour 56 000 € et l'énergie pour 22 000 €.

L'équilibre prévisionnel 2023 est le suivant :

	BP 2022	BP 2023
DÉPENSES RÉELLES	271 802 €	292 720 €
Amortissements	82 000 €	84 080 €
TOTAL DÉPENSES	353 802 €	376 800 €
	BP 2022	BP 2023
RECETTES RÉELLES	308 102 €	331 300 €
Quote part subvention	45 700 €	45 500 €
TOTAL RECETTES	353 802 €	376 800 €
ÉPARGNE DE GESTION	38 690 €	40 880 €
ÉPARGNE BRUTE	36 300 €	38 580 €
ÉPARGNE NETTE	26 600 €	28 580 €

Les investissements de l'exercice 2023 seront financés de façon suivante :

Financement des dépenses D'équipement brutes	28 950 €	
Subventions	0€	0,00 %
Cessions	0€	0,00 %
Épargne nette	28 580 €	98,72 %
FCTVA	370 €	1,28 %
Taxe d'aménagement	0€	0,00 %
Emprunt d'équilibre	0€	0,00 %

3.2 Budget annexe « Voreppe Énergies renouvelables »

Le réseau chaleur bois énergie « Centre-ville » a été mis en service en octobre 2015.

Il dessert sur 6,5 km, 9,2 GWh/an de nombreux logements et bâtiments tertiaires publics et privés.

Le 2e réseau de chaleur bois énergie secteur « Banettes » a été mise en service en juillet 2018 et dessert sur 1,2 km : la piscine, l'école Debelle, l'EHPAD et la ZAC Champ de la cour / Chapays. Soit environ 2 GWh/an via une chaufferie bois (500 Kw) et une installation de 200 m² de solaire thermique de 100 Mwh/an.

En grandes masses, le budget annexe « VER » de la ville évolue de la façon suivante :

	BP 2022	BP 2023	Evolution	
Section de fonctionnement	1 252 000 €	1 397 000 €	145 000 €	11,58 %
Section d'investissement	352 000 €	635 000 €	283 000 €	80,40 %

SECTION D'EXPLOITATION

INTITULE	CHAPITRE	CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
ORDRE	Virement à la section d'investissement	023	118 400	132 400
UKDKE	Opération ordre transfert entre sections	042	233 600	252 600
	Charges à caractère général	011	801 000	918 000
REEL	Charges financières	66	98 000	93 000
Charges exceptionnelles		67	1 000	1 000
TOTAL DÉPENSES		1 252 000	1 397 000	

INTITULE	CHAPITRE	CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
ORDRE	Opérations ordre transfert entre sections	042	80 000	149 000
REEL	Produits des services	70	1 172 000	1 248 000
TOTAL RECETTES		1 252 000	1 397 000	

En 2023, les deux réseaux devraient facturer à la fois les abonnements (selon la puissance souscrite – prévision à 9 200Kw) et la consommation (énergie vendue – estimée à 11 600mWH) pour une **recette totale de 1 248 000 €.** Les dépenses des réseaux devraient s'élever à :

- 842k€ pour l'achat d'énergie (bois, gaz) et prestation de service (entretien, exploitation),
- 231 k€ pour le paiement des amortissements
- 20 k€ pour le remboursement des frais de gestion à la ville
- 56 K€ de taxes diverses (CFE...)

Les ventes de chaleur en 2022 ont été inférieures à la saison passée pour des DJU légèrement supérieurs et malgré de nouveaux raccordements (Reflets de Balzac...) générant 435Kw d'abonnements supplémentaires.

Les soldes intermédiaires de gestion évoluent de la façon suivante de BP à BP :

	BP 2022	BP 2023
DÉPENSES RÉELLES	900 000 €	1 012 000 €
Amortissements	233 600 €	252 600 €
Virement investissement	118 400 €	132 400 €
TOTAL DÉPENSES	1 252 000 €	1 397 000 €
RECETTES RÉELLES	1 172 000 €	1 248 000 €
Quote part subvention	80 000 €	149 000 €
TOTAL RECETTES	1 252 000 €	1 397 000 €
ÉPARGNE DE GESTION	370 000 €	329 000 €
ÉPARGNE BRUTE	272 000 €	236 000 €
ÉPARGNE NETTE	61 000 €	21 000 €

Pour l'investissement, la régie a engagé la réalisation du schéma directeur qui permettra, entreautres, de définir les futurs investissements, notamment la création sur le premier réseau d'une centrale solaire thermique (études en cours avec l'INES).

Pour le réseau, les dépenses seront consacrées sur l'extension du réseau 1 et la construction solaire (120 000 € financés en partie par emprunt).

Financement des dépenses D'équipement brutes	271 000 €	
Subventions	0€	0,00 %
Cessions	0€	0,00 %
Épargne nette	21 000 €	7,75 %
FCTVA	0€	0,00 %
Taxe d'aménagement	0€	0,00 %
Emprunt d'équilibre	250 000 €	92,25 %

4. LA STRUCTURE PRÉVISIONNELLE DE LA DETTE

Grâce à une maîtrise de son endettement, l'encours de dette par habitant de la ville de Voreppe s'est élevée au 1^{er} janvier 2021 à 520 € (budget principal). Pour comparaison, la moyenne des collectivités de cette strate établie sur la base des comptes de gestion 2021 s'est élevée à 802 €.

Cette maîtrise de l'endettement s'est accompagnée d'une bonne gestion des conditions financières des emprunts puisque l'annuité par habitant pour 2021 s'établit à 84 € (la moyenne de la strate en date de 2021 s'élevait à 100 €). Une optimisation de l'encours a d'ailleurs été réalisée en 2021 par la renégociation d'un emprunt.

Pour rappel, les investissements du mandat 2014-2020 ont été exclusivement financés sur fonds propres, puisque aucun emprunt n'a été contracté.

Au 1er janvier 2023

Au 1^{er} janvier 2023 l'encours de dette total de la ville s'est élevée à 13 664 367 €, décomposé en 16 contrats de prêt, pour un taux moyen de 1,88 % et une vie moyenne de 7 ans et 10 mois.

Sa décomposition budgétaire était la suivante :

Budget principal : 9 389 854 €

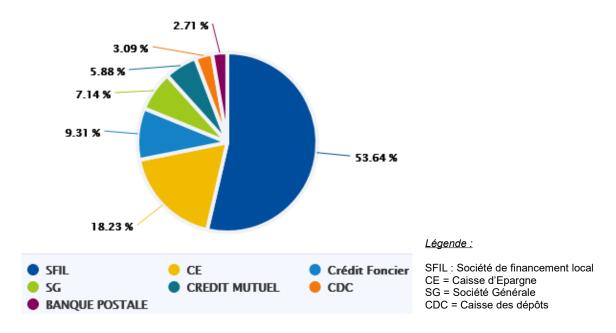
Budget Voreppe énergies renouvelables : 4 111 645 €

Budget CAP cinéma : 162 868 €

Avec une large majorité de l'encours positionné sur taux fixes (95 %), ce dernier est sécurisé. 100 % de l'encours de la ville est classée en 1A sur la Charte Gissler, confirmant ainsi sa bonne sécurité. Cette situation est bénéfique car :

- elle traduit une exposition traditionnelle et cohérente par rapport aux marchés,
- elle offre une bonne visibilité budgétaire pour les années à venir,
- elle renforce la notation de la collectivité pour les prêteurs potentiels.

La répartition de l'encours par organismes prêteurs était la suivante :



Au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023 l'encours consolidé de la ville de Voreppe, hors emprunt nouveau, s'élèvera à 12 618 316 €, soit un désendettement sur 2023 de 1 127 550 €.

L'annuité par budget est le suivant :

Budget principal					
	CRD 01/01	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD 31/12
2022	10 366 725,57 €	901 871,51 €	171 058,17 €	1 072 929,68 €	9 464 854,06 €
2023	9 464 854,06 €	908 000,10 €	153 185,09 €	1 061 185,19 €	8 556 853,96 €

BUDGET CAP - Cinéma					
	CRD 01/01	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD 31/12
2022	172 559,88 €	9 691,66 €	2 365,10 €	12 056,76 €	162 868,22 €
2023	162 868,22 €	9 828,05 €	2 228,71 €	12 056,76 €	153 040,17 €

Budget Voreppe Energies Renouvelables					
	CRD 01/01	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD 31/12
2022	4 323 192,51 €	205 047,97 €	97 699,27 €	302 747,24 €	4 118 144,54 €
2023	4 118 144,54 €	209 722,35 €	93 434,63 €	303 156,98 €	3 908 422,19 €

Comme exposé précédemment, le résultat prévisionnel 2022 devrait couvrir le besoin de financement des investissements 2023.